

MASTER – GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Gestion de projets dans le domaine de l'environnement et du paysage en liaison avec les différents services, producteurs et usagers : conduite, montage et animation, participation, médiation
- Lancement d'études préalables et diagnostics en gestion territoriale, environnementale et paysagère : diagnostic et audits territoriaux, inventaires des ressources et du patrimoine, diagnostics paysager, de biodiversité, de filières et secteurs (environnement, mobilités, santé, déchets, tourisme, services, culture, sport, énergie...)
- Conception, mise en œuvre et contrôle des procédures en matière de gestion de l'environnement, d'aménagement, de développement durable et de transition des territoires : études de risque et de sécurité, hygiène et santé, études d'impact, réalisation de documents d'objectifs DOCOB, gestion de la ressource en eau (qualité, pollution), de l'agriculture (bio, MAE), management environnemental, risques...
- Développement des scénarii prospectifs : aide à la décision multi critère et modélisation, simulation spatio-temporelle basées sur les trajectoires environnementales actuelles et passées
- Application des techniques et méthodes liées à l'étude de l'histoire de l'environnement et des paysages et aux processus d'anthropisation : big data, palynologie, anthracologie, dendrochronologie, ...
- Animation et communication des actions de médiation dans le champ des territoires, de l'innovation sociale, de l'environnement et du paysage.

2. Référentiel de compétences

Compétences ou capacités évaluées

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques de l'aménagement, l'environnement et du développement et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes, en proposer une lecture spatiale,
- Mener des diagnostics, des études généralistes ou thématiques, des analyses prospectives afin d'optimiser la connaissance des milieux et des territoires et de restituer une information opérationnelle et stratégique d'aide à la prise de décision : analyser, formaliser et interpréter les données recueillies, élaborer des recommandations, communiquer/diffuser les résultats,
- Comprendre l'organisation d'un territoire, les échelons de gouvernance, les rôles des acteurs,
- Mobiliser les modèles théoriques et méthodologiques propres à l'analyse spatiale, le traitement de données, les systèmes d'information géographique, l'analyse de discours, les diagnostics territoriaux...
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Gérer des projets liés à l'aménagement, à l'environnement et au développement territorial : concevoir, piloter, mettre en œuvre, suivre, animer, évaluer en mobilisant des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif : collectivités partenaires, entreprises, bureaux d'études...
- Mettre en œuvre l'action des pouvoirs publics aux différentes échelles territoriales : commune, structures intercommunales, département, région
- Appliquer les règles et procédures en matière d'aménagement, de développement territorial, de gestion environnementale de développement durable et de transition
- Exploiter et produire des données d'informations à références spatiales (systèmes d'information géographique (SIG), télédétection, drone) et maîtriser les outils de communication et de valorisation : cartographie interactive et webmapping...
- Proposer des solutions informatiques (simulations, compétences en langage informatique...) pour l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement.

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

MASTER – GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.